

DECRET N° 85-420 du 17 Octobre 1985

chargeant le Camarade Didier DASSI,
Ministre de la Justice, Chargé de l'Ins-
pection des Entreprises Publiques et
Semi-Publiques, de l'intérim du Camarade
Hospice ANTONIO, Ministre des Finances et
de l'Economie pour compter du 17 Octobre
1985

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et les lois constitutionnelles qui l'ont modifiée,
- VU le décret N° 85-254 du 17 juin 1985 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent,
- VU le décret N° 85-396 du 20 septembre 1985 chargeant le Camarade Romain VILON-GUEZO, Président du Comité Permanent de l'Assemblée Nationale Révolutionnaire, de l'intérim du Président de la République,

DECRETE :

Article 1er.- Pour compter du 17 Octobre 1985, le Camarade Didier DASSI, Ministre de la Justice, Chargé de l'Inspection des Entreprises Publiques et Semi-Publiques est chargé de l'intérim du Ministre des Finances et de l'Economie pendant l'absence du Camarade Hospice ANTONIO.

Article 2.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 17 Octobre 1985
Pour le Président de la République absent,
le Président du Comité Permanent de l'Assemblée Nationale Révolutionnaire chargé de l'intérim,


Romain VILON-GUEZO

Ampliations : PR 6 CC 4 ANR 2 SGCEN 4 PPC 2 CPC 6 MFE-MJIEPSP 6 SPD 2
AUTRES MINISTERES 13 DPE-DLC-INSAE 6 IGE 4 BN-DAN 4 DCCT-ONEPI-GDE
CHANC 3 UNB-FASJEP 4 BCP 1 PREFETS 6 JORPB 1.-